Konsultia

IA ET OBLIGATIONS

Vos équipes utilisent l'IA ? Voici ce que la loi vous demande.

Depuis février 2025, une règle européenne s'applique à toute entreprise dont les salariés se servent de l'IA pour travailler. Elle a été assouplie en juillet 2026. Elle reste en vigueur, et les contrôles sont possibles depuis août 2026.

Article 4 du règlement sur l'IA | TPE et PME concernées | Lecture : 5 minutes

MAÎTRISE DE L'IA — VOTRE DOSSIER

Les 4 pièces qui prouvent votre démarche

- ☑ Inventaire des outils utilisés
- ☑ Charte d'usage écrite
- ☑ Équipes formées selon leurs postes
- ☑ Registre des actions tenu à jour

Aucun certificat exigé

L'ESSENTIEL

3 choses à retenir

Vous êtes probablement concerné
Un salarié qui rédige une annonce ou traduit un texte avec ChatGPT suffit. La Commission européenne cite ce cas précis.[2]

La règle est simple
Prendre des mesures pour que vos équipes sachent se servir de ces outils et en connaissent les risques. Pas de niveau imposé, pas de certificat.[1]

La preuve, c'est l'écrit
Une formation adaptée, des règles d'usage, et une trace de ce que vous avez fait. C'est ce que recommande la Commission.[2]

LE TEXTE

Ce que dit le règlement européen sur l'IA

> « Les fournisseurs et les déployeurs de systèmes d'IA prennent des mesures pour favoriser le développement de la maîtrise de l'IA par leur personnel et les autres personnes s'occupant du fonctionnement et de l'utilisation des systèmes d'IA pour leur compte […]. Cette obligation ne contraint pas les fournisseurs ou les déployeurs à garantir un niveau spécifique de maîtrise de l'IA par un individu. »
>
> Règlement (UE) 2024/1689, article 4, modifié par le règlement (UE) 2026/1744[1]

TEXTE DE 2024
~~garantir un niveau suffisant~~

→

DEPUIS LE 27 JUILLET 2026
favoriser la maîtrise de l'IA

Le « déployeur », c'est vous. Le règlement appelle ainsi toute entreprise qui utilise un outil d'IA pour son activité, en dehors d'un usage purement personnel.[3] Les « autres personnes » peuvent être un intérimaire, un sous-traitant ou un prestataire qui travaille pour vous.[2] L'obligation de faire quelque chose demeure. Seule l'obligation de résultat a disparu.

Les dates à connaître

2 février 2025

L'obligation de maîtrise de l'IA s'applique, avec l'interdiction de certaines pratiques.

27 juillet 2026

Le texte assoupli entre en vigueur.[1]

2 août 2026

Les autorités nationales peuvent contrôler. Les règles de transparence sur les contenus générés s'appliquent.[2]

NOUS Y SOMMES

2 décembre 2027

Obligations renforcées pour l'IA dite à haut risque, dont le recrutement et la gestion du personnel.[1]

EN PRATIQUE

Ce que vous devez mettre en place

La Commission européenne donne un socle minimal.[2] Je l'ai traduit en 4 gestes concrets pour une TPE ou une PME.

1

Faire l'inventaire

Quels outils d'IA sont utilisés chez vous, par qui, pour quoi faire, avec quels comptes.

2

Écrire les règles

Une charte d'une ou deux pages : les outils autorisés, ce qu'on n'y met jamais (données clients, données personnelles, documents confidentiels), et qui relit avant diffusion. La CNIL recommande ce type de document.[4]

3

Former selon les postes

Ce qu'est l'IA et comment elle fonctionne, ses erreurs possibles, les risques juridiques et éthiques, les bons usages dans votre métier. Selon la Commission, faire lire la notice des outils ne suffit souvent pas.[2]

4

Garder la trace

Un registre simple : qui a été formé, quand, sur quoi, et les règles en vigueur. Aucun certificat n'est exigé, et vous n'avez pas à tester les connaissances de vos salariés.[2]

PARLONS FRANCHEMENT

Ce que vous risquez vraiment

Je préfère vous donner l'état exact du droit plutôt qu'un chiffre qui fait peur.

Sur cette obligation précise

Le règlement ne fixe pas d'amende propre à l'article 4.[5] Les sanctions relèvent de la loi de chaque pays et doivent rester proportionnées. La Commission estime qu'elles deviennent plus probables après un incident causé par un manque de formation.[2] En France, l'autorité de contrôle n'est pas encore désignée : le projet de loi a été adopté au Sénat le 18 février 2026.[6]

Vos données

Un fichier client, un devis ou un plan collé dans un outil gratuit sort de votre entreprise. La CNIL demande de ne jamais y partager d'informations confidentielles, personnelles ou stratégiques.[4]

Vos publications

Depuis le 2 août 2026, une image, une vidéo ou un son créés par IA qui imitent une personne, un lieu ou un événement réels doivent être signalés comme tels.[7]

Votre CSE, à partir de 50 salariés

L'arrivée d'un outil d'IA se présente au CSE avant son déploiement. En juillet 2025, un tribunal a suspendu un déploiement faute de consultation.[8]

AUTO-DIAGNOSTIC

Où en êtes-vous ? 6 questions

Cochez ce qui est vrai aujourd'hui dans votre entreprise. Rien n'est enregistré.

- [ ] Au moins une personne utilise un outil d'IA pour son travail (ChatGPT, Copilot, Gemini, Mistral…).
- [ ] Je sais quels outils sont utilisés, et avec quels comptes.
- [ ] Une règle écrite dit ce qu'on peut mettre ou non dans ces outils.
- [ ] Les équipes ont été formées aux risques : erreurs, données, droits d'auteur.
- [ ] Je garde une trace écrite de ces actions.
- [ ] Tout contenu produit avec l'IA est relu par une personne avant d'être diffusé.

MON ACCOMPAGNEMENT

Ce que je vous propose

Je forme vos équipes sur leurs vrais documents et leurs vrais outils. Vous repartez avec des règles écrites et la trace qui prouve votre démarche.

Le socle IA
une demi-journée · toute l'équipe

RECOMMANDÉ POUR DÉMARRER

Sur place ou en visio. Le socle recommandé par la Commission, appliqué à votre métier : ce qu'est l'IA, ses erreurs, ce qu'on ne lui confie jamais. Vous repartez avec une charte d'usage adaptée à votre entreprise et un registre prêt à tenir. C'est la réponse la plus directe à l'article 4.

Atelier de direction
une demi-journée · jusqu'à 8 décideurs

Pour le dirigeant et son équipe de direction : choisir les usages qui rapportent, fixer les règles de la maison et désigner la personne qui suivra le sujet.

Formation Découverte
1 jour · équipes qui débutent

Les bases sans jargon : ce que l'IA sait faire et ce qu'elle rate, les grands usages dans votre métier, les règles de prudence sur les données. Les exercices se font sur vos propres documents, avec un test avant et après.

Formation Industrialisation
2 jours · équipes qui utilisent déjà quelques outils

On repère les tâches qui reviennent chaque semaine, on construit des modèles de demandes réutilisables, un assistant IA et un premier enchaînement automatique, sur vos cas réels. L'usage ponctuel devient une méthode.

Formation Pilotage
3 jours · direction et encadrement

Quand les usages sont en place : une feuille de route sur 12 mois, une charte complète, un tableau de bord pour suivre les gains, et les règles de conformité. Deux points de suivi, à 1 mois puis à 3 mois.

Référent IA externalisé
au mois · engagement initial de 3 mois

Un comité IA de 90 minutes chaque mois, une réponse sous 48 heures ouvrées à toute l'équipe, une note de veille par trimestre, la charte tenue à jour et un chantier suivi de bout en bout.

Toutes les formations ont lieu chez vous ou en visio, avec un support par e-mail pendant 30 jours et un point de suivi de 90 minutes un mois après.



Arnaud PARISOT

Président d'ACTUKO. J'accompagne les dirigeants de TPE et PME sur l'organisation, le pilotage et l'IA, avec ma marque KONSULTIA.

PASSONS À L'ACTION

Faisons le point sur votre situation.

Audit Flash : 20 minutes, gratuit, sans document, pour savoir où vous en êtes et par quoi commencer.

Réserver un créneau → | M'écrire →

✓ Sans engagement ✓ Réponse sous 48 h ✓ 100 % confidentiel

06 76 49 77 83 · contact@konsultia.fr · konsultia.fr

Konsultia

Sources, consultées le 24 septembre 2026

1. Règlement (UE) 2026/1744 du 8 juillet 2026 modifiant le règlement (UE) 2024/1689, JO de l'UE du 24/07/2026 : eur-lex.europa.eu
2. Commission européenne, « AI Literacy, Questions & Answers », mise à jour du 27/07/2026 : digital-strategy.ec.europa.eu
3. Règlement (UE) 2024/1689, article 3, définition du déployeur : ai-act-service-desk.ec.europa.eu
4. CNIL, questions-réponses sur l'utilisation de l'IA générative, et fiches TPE-PME avec France Num et la CPME (mars 2025) : cnil.fr · cnil.fr/tpe-pme
5. Règlement (UE) 2024/1689, article 99 (sanctions) : ai-act-service-desk.ec.europa.eu
6. Sénat, rapport sur le projet de loi d'adaptation au droit de l'UE, 04/02/2026 : senat.fr · adoption du 18/02/2026 : banquedesterritoires.fr
7. Règlement (UE) 2024/1689, article 50 (transparence) : ai-act-service-desk.ec.europa.eu
8. Code du travail, article L2312-8 ; TJ Créteil, référé, 15/07/2025, n° 25/00851, commenté par CMS Francis Lefebvre : cms.law
9. Bpifrance Le Lab, relayé par IT Social : 55 % des TPE et PME utilisent l'IA générative fin 2025 : itsocial.fr · lelab.bpifrance.fr

Cette fiche résume des textes publics à la date indiquée. Elle ne remplace pas un avis juridique.